



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de ALEMANY (Véronique), LESAULNIER (Jean), « Chapitre VIII. De la lecture », *Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, p. 44

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-16561-3.p.0046](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16561-3.p.0046)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2004. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Chapitre VIII

De la lecture

LES SŒURS feront tous les jours demi-heure de lecture dans le livre qui leur aura été donné par la supérieure. Les livres dont on se servira à la lecture tant particulière que commune doivent contenir une doctrine solide et des instructions profitables à la réformation des mœurs, et qu'on préfère toujours ceux desquels les auteurs sont saints.

Que les sœurs ne lisent point qu'après avoir fait une petite prière, et qu'elles lisent avec la même humilité et la même révérence que si elles voyaient Dieu parler lui-même, s'arrêtant quelquefois et interrompant leur lecture par de fréquentes poses et intervalles, afin qu'élevant leurs âmes vers Dieu, et tenant les yeux de leur esprit arrêtés sur les choses dont elles auront été touchées, elles attirent la grâce par laquelle elles puissent prendre un solide goût dans les choses saintes.

Elles s'appuieront donc principalement sur l'humilité, s'arrêtant plus sur les choses qu'elles entendent que sur celles qu'elles n'entendent pas, ayant plus de soin de devenir bonnes que savantes ; et par cette humiliation d'esprit, elles obtiendront de Dieu peu à peu l'intelligence des choses qu'elles n'auront pas entendues, si cela est utile pour leur salut.

Les sœurs apprendront par cœur quelques versets des Psaumes, selon l'intention de saint Benoît, qui ordonne à ses religieux de les méditer, et qu'elles tâchent de remplir le trésor de leur mémoire de la parole de Dieu, qui est plus désirable que l'or et les pierres précieuses, afin qu'elles aient toujours quelque sentence présente à l'esprit, qui puisse exciter l'ardeur languissante de leur cœur par la parole du Seigneur, qui est toute pleine de feu.

